

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Et publication ou affichage
du :



Syndicat Mixte du
Bassin de l'Or

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR
Séance du 17 décembre 2009
Hôtel du Département à MONTPELLIER

DELIBERATION n° 5-17/12/09

Objet : état des lieux préalable à la définition d'un programme de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du Bassin versant

LISTE DE PRESENCE

Collectivité	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes Pays de l'Or	Michel LAZERGES	Présent	Philippe LAVAL	Présent
	Alain AQUILINA	Présent	Jacques HELSEN	Présent
	Bernard GANIBENC	Présent	Bernard FABRE	Excusé
	Danielle GIRAUD	Excusée	Pierre ADOUE	Présent
	Roger MONTIEL	Présent	Daniel EDO	Présent
	Michel MARTIN	Procuration à B.GANIBENC	Laurent HATIER	Excusé
Communauté de Communes Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	Présent	Jacques GRAU	Excusé
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS	Présente	Bernadette VIGNON	Excusée
	Hervé DIEULEFES	Procuration à R.PISTILLI	Didier MARTINEZ	Excusé
	Robert PISTILLI	Présent	Christiane COLIER	Excusée
	Richard PITAVAL	Présent	Patrick LAOUT	Excusé
	J-Louis BOUSCARAIN	Présent	Pierre LIBES	Excuse
	Jean CHARPENTIER	Présent	Fabrice FENOY	Excusé
Communauté d'agglomération de Montpellier	Pierre BONNAL	Excusé	Christian GESBERT	Présent
	Lionel LOPEZ	Présent	Jean Pierre COULET	Excusé
	Christian VALETTE	Présent	Gilbert PASTOR	Excusé
	Yvon PELLET	Présent	Jean Luc MEISSONNIER	Excusé
	Alain BARRANDON	Procuration à Y PELLET	Pierre DUDIEUZERE	Excusé
	Pierre COMBETTES	présent	Arnaud MOYNIER	Excusé
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	André VEZINHET	Présent
	Yvon PRADEILLE	Présent	Christian JEAN	Excusé
	Jean-Marcel CASTET	Procuration à C MEUNIER	José SOROLLA	Excusé
	Michel GUIBAL	Présent	Christophe MORALES	Excusé
	Cyril MEUNIER	Présent	François LIBERTI	Excusé
	Monique PETARD	Procuration à YPRADEILLE	Frédéric LAFFORGUE	Présent

Monsieur Claude BARRAL rappelle au Comité syndical

- que le Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or (SMGEO) a assuré l'animation et le suivi-évaluation du contrat de baie 2003-2007,
- que le Comité d'étang, réuni en novembre 2007 pour dresser son bilan, a approuvé le principe d'élaboration d'un second programme aux thématiques élargies et a validé ses grandes orientations,
- que l'engagement des partenaires dans la définition et la mise en œuvre d'un tel programme a été subordonné à l'émergence préalable d'une structure de bassin,
- que cette condition est désormais satisfaite à l'issue de l'évolution statutaire du SMGEO en SYMBO,

La construction du projet peut désormais être engagée et nécessite :

- la réalisation d'un diagnostic préalable et partagé,
- un important travail de concertation et d'animation,
- la mobilisation des moyens humains et matériels correspondants.

Pour préparer ce projet, plusieurs rencontres techniques ont été organisées durant l'été et l'automne 2009, entre le Syndicat mixte et les partenaires signataires du premier contrat de baie (Etat – Région- Département- Agence de l'eau).

Ces échanges ont permis d'identifier les premières actions auxquelles ces partenaires peuvent s'associer :

- la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire préalable à la définition d'un programme d'intervention,
- la mise en place de nouveaux moyens humains et matériels nécessaires aux travaux de concertation et d'animation correspondants.

Le SYMBO est éligible aux accordées par de l'Agence de l'eau et la Région pour la réalisation de ces projets.

Monsieur BARRAL propose au Comité syndical de décider l'engagement de cette action début 2010 étant précisé qu'il conviendra d'inscrire les crédits suivants au budget primitif:

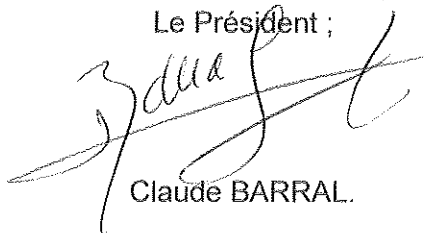
- dépenses, crédit prévisionnel : 100. 000 TTC (études- prestations),
- recettes, subventions : 80.000 TTC dont
 - Agence de l'eau - 50% du coût TTC (50.000€),
 - Région - 30 % du coût TTC (30.000€).

et lui demande de l'autoriser à solliciter ces subventions selon ce plan de financement qui laisserait 20 % à la charge du SYMBO (20.000€).

Après en avoir délibéré, Le Comité syndical adopte ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Le Président ;



Claude BARRAL.